

Commune d'HABARCO

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 06 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 06 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 03/06/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN.

Etait absente : Madame Stéphanie DELATTRE ;

Etaient absents ayant donné procuration : Mme Lucile PETIT ayant donné procuration à M. Pierre CHABE, Mme Christine CHABE ayant donné procuration à M. Maxence GLORIAN, Mme Valérie FRUMERY ayant donné procuration à M. Gilles VASSEUR, Mme Muriel MOMEUX ayant donné procuration à M. Olivier GALLET, et M. Régis De BERTOULT ayant donné procuration à M. Florent ACTHERGAL ;

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

PREAMBULE :

Présence d'une personne publique lors de la séance. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le public doit s'abstenir de toute intervention verbale ou de toute manifestation. Il rappelle l'article L-2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le huis clos : soit à la demande du Maire, soit à la demande de 3 conseillers municipaux.

Durant la séance du conseil municipal, cette personne est intervenue verbalement, et face à l'agitation de cette dernière, une demande de huis clos est prononcée et Monsieur le Maire prie cette personne de bien vouloir respecter la loi, en quittant la séance.

- :- :- :- :- :- :-

ORGANISATION DE LA DUCASSE

Samedi 30 août :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une inauguration officielle, en présence du Sous-Préfet, du Président du Département, de la F.D.E, du Sénateur et du Président de la Communauté de Communes, ceci en remerciement des subventions allouées à la commune contribuant au financement des travaux réalisés au cours du mandat.

Organisation de la ducasse :

Concours de pétanque l'après-midi, soirée dansante organisée par l'IDEALE, suivi d'un feu d'artifice tiré du Château.

Dimanche 31 août :

Brocante le matin suivi du trail et de la zumba en plein air, apéritif concert, exposition de voitures anciennes, tours en quad pour les ados, tours en 2CV, présence du manège enfantin.

DELIBERATION TRAVAUX RUE DES PLANTIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée 3 devis concernant des travaux de borduration et de trottoirs dans la rue des plantis, à savoir :

- Entreprise Gilles DELAMBRE : 20 841.00 € HT
- Entreprise SNPC : 19 656.90 € HT
- Entreprise BALESTRA : 20 699.00 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer. Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve par 12 voix pour, le devis de l'entreprise SNPC, meilleure offrande et de lui confier les travaux.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX RUE DE L'ARGILIERE

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 avril 2018 approuvant l'avant-projet des travaux de réhabilitation de la rue de l'Argilière ainsi que le plan de financement et la demande de subvention au titre de la DETR. Il précise que la commune a obtenu 15 000 € de subvention au titre du FARDA et 46 705 € au titre de la DETR.

Le Maire informe l'assemblée que la procédure d'appel d'offres sera lancée début juin sur la plateforme dématérialisée prévue à cet effet.

DELIBERATION NETTOYAGE DE LA FACADE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, 3 devis concernant les travaux de réfection de la façade du bâtiment de l'ancienne poste, situé au 6 et 6 bis rue de la Poste, pour le pignon côté rue et la façade côté cour.

- SARL BRABANT : 6 459.00 € HT
- EIRL CADART : 7 590.00 € HT
- ARRAS FACADES : 6 505.00 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer. Après délibération et vote, le conseil municipal approuve par 12 voix pour, le devis de l'entreprise ARRAS FACADES, et de lui confier les travaux.

Un devis complémentaire concernant le pignon côté cour a été demandé.

BAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du bordereau de situation récapitulatif le « reste dû » des loyers concernant le 6 bis rue de la Poste. Ce montant s'élève à 3 834.10 € non recouvré à la date du 06 juin 2019.

Il informe l'assemblée que les prestations concernant l'allocation logement familiale sont désormais versées directement à la commune (courrier reçu de la CAF le 31 mai 2019). Il donne lecture du mail notarié reçu en date du 17 avril 2019, nous encourageant à trouver un nouveau garant afin de sécuriser notre contrat. En effet, l'engagement de la caution solidaire pouvant éventuellement être dénoncé à la fin de la première période triennale, fixée au 24 octobre 2019.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil si ils ont connaissance d'un éventuel nouveau garant : question laissée sans réponse.

VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DE DUISANS : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ELEVE APPARTENANT A LA COMMUNE D'HABARCQ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, un courrier daté du 14 mai 2019, de la commune de Duisans, sollicitant notre soutien financier, dans le projet d'un voyage à St Nicolas la Chapelle organisé par l'Ecole communale Camille Corot. Parmi les enfants de l'école de Duisans, un enfant résidant à Habarcq est concerné.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après délibération et vote, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de soutenir à hauteur de 255 €, la commune de Duisans pour ce projet.

DELIBERATION VIDEOSURVEILLANCE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'agence postale, une vidéo surveillance sera installée en périphérie et en interne afin de pouvoir assurer une protection des agents et des biens, et ce en corrélation avec la réglementation et les préconisations de la gendarmerie et de la Poste.

COMMUNICATION VILLAGE PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la sélection de la commune d'Habarcq au label « Village Patrimoine » nous serons informé de la décision finale courant juin 2020.

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du Protocole relatif à la mise en place de la participation citoyenne. Ce protocole sera conclu entre le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais et le Maire de la commune. Ce dispositif visera à rassurer la population, améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance d'appropriation, accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Des réunions d'échange, rassemblant le Maire, les référents de la commune, le Commandant de la communauté de brigades d'Aubigny-en-Artois, les correspondants gendarmerie et le référent sûreté du groupement, seront organisées une fois par trimestre et en cas de besoin précis.

Des référents par secteur ont été désignés suite à la réunion citoyenne.

DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la 30ème Boucle de l'Artois des 13-14-15 septembre 2019. La commune est concernée par le passage de la course cycliste le samedi 14 septembre 2019 entre 14h00 et 15h30. Une liste des signaleurs est ainsi définie et un arrêté municipal sera pris au moment opportun afin de réglementer la circulation et le stationnement.

Dans le cadre de la valorisation des producteurs locaux du territoire et à la demande des services de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, une liste répertorient les producteurs locaux dans notre commune sera définie. Ceci dans le but d'établir un document répertorient l'ensemble de production du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21H30.

Le Maire,

Nicolas CAPRON